



Monsieur le président,

Vous avez enfin consenti à réunir un CT, comité Technique somme toute ordinaire, auquel vous avez, volontairement, souhaité retirer le caractère EXCEPTIONNEL, tel que réglementairement et statutairement demandé le 31 juillet dernier, par les membres de l'intersyndicale DNRFP, tous représentants titulaires des personnels siégeant dans cette instance .

Vous avez choisi de ne pas respecter, pour cette demande inhabituelle, les termes du règlement intérieur validé par notre instance qui fixe les règles et détermine les droits et obligations de chacun, **les vôtres** en tant que représentant de l'administration **dont vous vous exonérez sans état d'âme** et **les nôtres**, représentants syndicaux mandatés par l'ensemble des personnels du SCN DNRFP.

### **FAITES DE QUE JE DIS, PAS CE QUE JE FAIS**

Conformément aux textes visés supra, les représentants titulaires des personnels du CT DNRFP vous demande mais en aucun cas n'exigent, ne voulant pas vous froisser, d'inverser les différents points de l'ordre du jour afin de redonner un caractère exceptionnel à cette instance.

**Il serait de bon ton et de bonne administration de donner ou du moins laisser paraître, une signe positif qui pourrait permettre la reprise d'un dialogue dit « social » aujourd'hui fermé et inexistant.**

Certes cela n'effacera en rien les grandes promesses faites aux personnels des deux écoles impactés par la création de cette nouvelle école, promesses répétées, rabâchées, remaniées, modifiées et non tenues.

Aujourd'hui devant le sombre bilan et le constat déplorable que l'on peut porter sur ce projet qualifié de « magnifique » à travers vos propos et ceux des nombreux décideurs, nous sommes bien loin de ce qui avait été annoncé aux représentants des personnels, ainsi qu'à M. FALORNI, député de la ville de La Rochelle et aux autres élus locaux.

Tous, autour de cette table, avons en mémoire, car non frappés d'amnésie, du moins pour les représentants des personnels, les propos encourageants et constructifs tenus lors de plusieurs GT nationaux par Mme l'ex sous-directrice du bureau A, par madame la chargée de mission pour la fusion et par vous-même, chef de la DNRFP.

Afin de rassurer les troupes et avant d'enfoncer le clou un peu plus loin, le nouveau directeur A mielleux, s'était même fendu d'un voyage à Rouen pour porter la bonne parole aux personnels :

- **Création d'un CHRS à Rouen** où seraient affectés, prioritairement et selon le choix, tous les agents de l'ENDR. Mais il n'y a pas de CHRS, le seul dédié à la DGDDI est aujourd'hui implanté à Bordeaux. Bien loin des côtes de la manche peut-être partagé à l'avenir car concernant moins de vingt mille agents
- **Affectation ou reclassement prioritaires** dans les différents service AG/CO de la DR de Rouen, services qui disparaissent de jour en jour et qui attendent, parfois avec fatalisme, le coup de grâce que ne manqueront pas de leur porter les décisions relevant du PSD 2018 ou **Pour Supprimer les Douaniers en 2018.**

- **Accompagnement social exceptionnel** ( encore et toujours le miel) pour quelle affectation, quel horizon, quelle administration ?
- **Promesse d'attribution d'un logement masse** sur La Rochelle ou ses environs si l'option ou l'engagement amenait l'agent à rejoindre la future ex-école des brigades de la douane (réserve posée évidemment sur le nombre de logements masse vacants à l'arrivée des collègues à qui il reste, mais c'est un peu cher, de beaux et somptueux logements qui viendront rapidement à bout de la prime exceptionnelle versée)
- **Respect et maintien des conditions de travail** appliquée à l'ENDR (un leurre de plus, car il y aurait eu changement, semble-t-il, en matière d'horaires, mais rien n'est figé, tout change, tout bouge, les vérités d'aujourd'hui ne seront pas celles de demain...)

L'ENBD, pour sa part n'a pas été oubliée, loin s'en faut, sauf, mais c'est sans importance, par Mme la directrice générale et M. le sous-directeur qui n'ont pas jugé utile, à ce jour, d'honorer de leur présence cette future et magnifique grande école, faisant montre, s'il en était besoin, du peu d'intérêt qu'ils portent aux personnels et à notre administration, celle que nous vivons chaque jour, la **DOUANE**. Ces hauts fonctionnaires qui ne sont pas et ne seront jamais des douaniers ont envoyé, pour porter la bonne parole, l'administratrice de A1, des chefs de divisions fonctionnelles ou territoriales.

Au cours de ces grandes messes aussi insipides que stériles, les personnels de nos écoles et leurs représentants syndicaux ont compris à quel point l'administration se fichait d'eux, présentant, de prime abord, l'incontournable obligation de passer par l'ONP (organisme national de la paie) cher projet passé depuis aux oubliettes et leur opposant le SRE (service des retraites de l'État) qui, tenant compte de ceci ou cela, s'interrogeait sur le bien fondé de tel ou tel statut pour liquider les futures pensions à compter de 2015 et pas avant !!!

les promesses faites aux agents de La Rochelle rejoignaient, dans la malignité et sous une certaine forme d'indécence, celles faites aux agents de Rouen, avec la particularité de ne comporter que de mauvaises propositions, toutes aussi négatives les unes que les autres.

- **Perte du statut SURV**. Pour les agents de l'ENBD non spécialistes ;
- **Perte de salaire** et baisse du pouvoir d'achat entraîné par l'effet de seuil engendré par la garantie du maintien de rémunération. Le tout ayant valeur de double peine avec le gel du point d'indice depuis quatre années ;
- **Modification des régimes de travail, d'ARTT** ;
- **Pertes de jours de congés** ;
- **Pertes des années de sur-cotisation** décomptées pour l'obtention de la bonification ;
- **Obligation de travailler beaucoup plus longtemps** pour les agents n'ayant pas acquis assez d'années, toujours au titre de la bonification qu'ils financent ;
- **Priorité d'affectation dans le SCN DNRFP**, ça c'est un cadeau, entre le soleil de la Rochelle et le beau soleil de Tourcoing les agents, leur conjoint et famille auront vite choisi ;
- Différences de traitement et nivellement par le bas pour les différends régimes indemnitaires ;
- Mais il existe c'est vrai la possibilité de rejoindre avant le 15 septembre 2015, un poste classé SURV hors DNRFP, pour bénéficier des dix sept années nécessaires à l'obtention du premier niveau de bonification ( sur quel poste et surtout où?) ;
- **Possibilité de s'inscrire au TAM 2015** via la toute nouvelle application « MUTATION » dans laquelle figure les nouvelles résidences proposées en CTSD mais qui n'ont jamais vu

le CT de réseau DGDDI ( les représentants syndicaux siégeant dans l'instance nationale, non représentés au CTSD DNRFP apprécieront d'avoir été oubliés, écartés de la sorte, cette note étant déjà applicable au second tour du TAM 2014.

**Les agents des deux écoles impactées sont tout à fait conscients des leurres, mirages ou autres miroirs aux alouettes proposés par l'administration.**

Nous nous adressons au douanier que vous êtes, monsieur le président, et nous adressons ce message à tous nos directeurs, cadres supérieurs, cadres et agents de toutes catégories confondues.

Nous ne pouvons, à travers ce projet et ceux déjà dans les tuyaux, laisser les agents se faire piétiner, bafouer, insulter dans leur honneur, leur honneur de formateur.

Ils encourent la faiblesse de le croire, appartenir à la grande famille, notre grande famille **DOUANE** et à la fierté de porter, pour les agents Surveillance, l'uniforme pour lequel ils ont le plus profond respect.

Cette année a vu la commémoration du début de la « Grande Guerre » à laquelle, placés aux frontières du pays, les bataillons douaniers, dont nous sommes tous détenteurs des traditions, ont payé un très lourd tribut.

La Douane, notre Douane, ne vit et vous aussi, que grâce aux agents qui la composent.

La nouvelle école, ne vivra que si les agents restent « partie prenante », et participent à ce projet.

Hier encore, ils ne regardaient pas leur montre pour recevoir un intervenant, ouvrir une salle ou un amphi. Ils restaient pour des oraux, des examens, diverses manifestations et surtout ils ne comptaient pas leurs heures.

Ils mettaient et mettent toujours un point d'honneur à satisfaire aux demandes de leur hiérarchie et œuvrer au bon fonctionnement de leur école respective.

Disponibles, doués d'une grande conscience professionnelle, créateurs, inventifs, compétents et investis par cette grande mission qui est celle de servir l'État et la collectivité, ils n'attendent pas de coups bas, les évaluations annuelles et leur quota suffisent.

Nos écoles sont et restent l'unique point de convergence de tous les douaniers AG/CO et SURV, spécialistes ou non. Toutes et Tous sont passés par ce « creuset » ces écoles d'application.

Ne banalisez pas tout cela, n'ignorez pas les agents car ils sont derrière nous et avec nous et ensemble nous ne nous laisserons pas faire.

**Compenser au mieux les effets néfastes de la fusion pour les agents de l'ENDR avec des affectations prioritaires même en surnombre et comme cela a été dit, au sein des services de la DR ou de la DI de Rouen.**

**Maintien du statut surveillance pour tous les agents actuellement en poste à l'ENBD.**

Ces deux points sont les conditions non négociables et constituent l'un des préalables à la reprise du dialogue social et à la participation des agents à votre projet de création de la nouvelle école.